

Droit du travail – Le règlement intérieur

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement, Université de Bourgogne et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Le DRH d'une société de transport qui compte 220 salariés voudrait savoir à partir de quel seuil, le règlement intérieur est obligatoire. Il l'est :**
 - a. Dans toutes les entreprises
 - b. Uniquement dans les entreprises de plus de 50 salariés
 - c. Uniquement dans les entreprises de plus de 20 salariés
- 2. Un DRH d'une société de transport qui compte 220 salariés voudrait en savoir plus sur le règlement intérieur. Celui-ci :**
 - a. Doit être publié aux greffes du conseil des Prud'hommes
 - b. Doit être envoyé à la DREETS pour l'inspection du travail
 - c. Doit être mis à disposition des salariés
- 3. Pour éviter les vols, quelle(s) disposition(s) peut figurer dans une note de service annexée au règlement intérieur d'un hypermarché ?**
 - a. La mention que tout vol de marchandises constitue une faute grave entraînant le licenciement immédiat
 - b. Une vérification systématique des sacs à l'entrée et à la sortie
 - c. Les hypothèses et conditions de recours à une fouille des salariés
- 4. Le DRH d'une société de nettoyage industriel compte parmi ses 150 salariés, des salariées portant un voile. Il s'interroge sur la possibilité d'exiger une neutralité vestimentaire.**
 - a. Il faut une clause de neutralité vestimentaire dans le règlement intérieur, quel qu'en soit le contenu
 - b. Il faut une clause de neutralité vestimentaire justifiée par la nature de la tâche à accomplir et proportionnée au but recherché

c. C'est interdit car cela porte atteinte à une liberté individuelle

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Le règlement intérieur, Cécile CASEAU-ROCHE, Jean-Michel DORLET, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.